

Morges, le 30 mai 2024

**Aux Municipalités des
56 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes AJEMA sont convoqué-es en séance ordinaire
du Conseil intercommunal

**Jeudi 20 juin 2024 à 19h00
Grande Salle, Lully**


Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation nouveaux conseillers communaux
4. Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2023
5. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2024 - AJEMA
6. Préavis N° 01/06.2024 – Comptes et rapport de gestion 2023
7. Communications du Bureau
8. Communications du Comité de direction ARASMAC
9. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal


Erio Rondot
Président


Marta Da Cunha
Secrétaire